

## Ressources – Partenaires

- Services de Psychiatrie Adulte
- Services de Pédopsychiatrie
- PMI
- Maternités et cliniques du Département
- Médecins libéraux
- Sages-femmes libérales
- EPE 49 (École des Parents et des Educateurs de Maine et Loire)
- CAMSP

### Relais sur les territoires au plus près du domicile :

- Château-Gontier
- Cholet
- Laval
- Le Mans
- Saumur

## Équipe pluriprofessionnelle inter-établissement (USBB du CESAME – CHU)

### Composition de l'équipe :

- Pédopsychiatre
- Psychologue
- Sage-femme
- Infirmière diplômée d'état
- Infirmière de pratique avancée
- Puéricultrice
- Cadre de santé
- Assistante sociale
- Psychomotricienne
- Éducatrice de jeunes enfants
- Secrétaire
- Orthophoniste



Direction de la Communication - CHU Angers - © extrastudio - 02/24. Imprimé par nos soins.

## ETAPP

## Équipe Transversale d'Accompagnement en Psychiatrie Périnatale

Du projet de grossesse aux 2 ans de l'enfant



### Équipe Transversale d'Accompagnement en Psychiatrie Périnatale

[www.maternite-chu-angers.fr](http://www.maternite-chu-angers.fr)  
[www.chu-angers.fr](http://www.chu-angers.fr)  
[www.ch-cesame-angers.fr](http://www.ch-cesame-angers.fr)

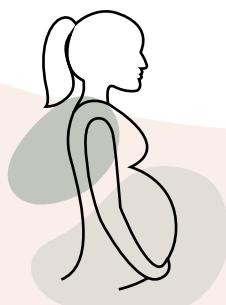


Plaquette à destination des professionnels de santé

## Objectif

L'objectif de l'ETAPP est de soutenir les compétences parentales dans un but de prévention et de soins précoce, pour favoriser la santé mentale en post-partum des parents et des enfants.

- Repérage précoce des situations à risque parental
- Évaluation pluridisciplinaire rapide et sans avance de frais
- Prise en charge adaptée avec différentes ressources :
  - appel téléphonique,
  - consultation,
  - visite à domicile,
  - liaison hospitalière etc.
- Mise en place d'un traitement médicamenteux si besoin
- Repérage des situations de vulnérabilité :
  - du côté des parents,
  - du côté du bébé,
  - dans la relation parent - bébé.



## Pour qui ?

Pour les mères, leur partenaire, l'enfant jusqu'à 2 ans.

- **En anténatal :**
  - souffrance psychique autour de grossesses passées ou en cours,
  - pathologie psychiatrique personnelle ou familiale,
  - antécédent d'accouchement : accouchement traumatique, perte fœtale précoce ou tardive,
  - consommateurs de substances psychoactives,
  - difficultés relationnelles ou difficulté d'investissement de la grossesse,
  - adaptation d'un traitement psychotrope.
- **En postnatal et jusqu'aux 2 ans du bébé :**
  - situation de perte fœtale,
  - vécu difficile de l'accouchement,
  - dépression du post partum, idées suicidaires,
  - signes de souffrance psychique infantile (pathologie chronique, troubles du sommeil et de l'alimentation, pleurs incoercibles, etc.),
  - hospitalisations prolongées, séparation parent bébé,
  - difficultés interactionnelles en lien ou non avec un problème somatique,
  - adaptation d'un traitement psychotrope,
  - parents avec un trouble de l'attachement,
  - accompagnement des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

## Comment nous contacter ?

- Par téléphone auprès du secrétariat de l'ETAPP :
  - 02 41 35 44 42
- Par téléphone auprès de l'USBB :
  - 02 41 80 75 12
- Par mail auprès du secrétariat de pédopsychiatrie ouest du Pôle Roger Misès, pour l'USBB :
  - [po.secretariat@ch-cesame-angers.fr](mailto:po.secretariat@ch-cesame-angers.fr)
- Activité de liaison en maternité :
  - par mail : [sagesfemmes.liaisonpsy@chu-angers.fr](mailto:sagesfemmes.liaisonpsy@chu-angers.fr)
  - par téléphone auprès des sages-femmes : 06 99 94 66 01
- Activité de liaison en pédiatrie :
  - par mail auprès d'une puéricultrice : [Patricia.DurandDuRepaire@chu-angers.fr](mailto:Patricia.DurandDuRepaire@chu-angers.fr)
  - par téléphone : 06 65 81 62 84

